

selon le plan de financement ci-dessous :

État DETR 2025	1 082.00	30.00%
Département FDAL	1 082.00	30.00%
Autofinancement	1 442.60	40.00%
Total	3 606.60	100.00%

ADOPTÉ le plan de financement ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation de ces travaux

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an que dessus.

SOUBIES Sébastien
Secrétaire de séance



DEJEAN Jean Paul
Maire de Gabre



Le Maire,
Certifie exécutoire la présente délibération qui a été reçue en Sous-Préfecture le 10 janvier 2025 et publiée le 10 janvier 2025